

Preneur d'assurance

ODYSSEES VACANCES
., CHEMIN DE LA MONTEE DU BOIS
10110 BAR SUR SEINE
France

Informations clés de la Police

Numéro	PL-FR-PSC900248330/00
Période d'assurance	Du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2027

Module RC Pro – Tourisme N° RCP900248330

Preneur d'assurance

ODYSSEES VACANCES
., CHEMIN DE LA MONTEE DU BOIS
10110 BAR SUR SEINE
France

Informations clés du Module

Numéro RCP900248330
Période d'assurance Du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2027
Juridiction Monde entier hors USA / Canada

Activités professionnelles garanties

Le **preneur d'assurance** a déclaré à la souscription du **module** exercer les **activités professionnelles** suivantes:

Activité principale : Organisation de séjours ou de voyages

Le souscripteur est assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle / Après Livraison pouvant lui incomber en raison des préjudices causés aux tiers du fait de son activité d'agence de voyages conformément aux dispositions des articles L. 211-18 et R. 211-35 à R.211-40 et Décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015 du Code du Tourisme.

Conformément à l'article R.211-39 du Code du Tourisme : « En cas de cessation du contrat d'assurance, l'organisme assureur est tenu d'en informer par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception la commission d'immatriculation mentionnée à l'article L.141-2 quinze jours au moins avant la date à laquelle la garantie cessera d'avoir effet. Il doit, dans le même délai, informer l'organisme auprès duquel a été contractée la garantie financière prévue au a du II de l'article L.211-18.»

Le tableau des garanties et des franchises

Garanties RC Pro – Tourisme

	Plafond de garantie	
RC Pro / RC Après-livraison – Tourisme	1 500 000,00€	Par période d'assurance
Incluant les sous-plafonds de garantie suivants :		
Réclamations à votre encontre		
Dommmages corporels	1 500 000,00€	Par période d'assurance
Dommmages matériels	1 500 000,00€	Par période d'assurance
Dommmages immatériels consécutifs	1 500 000,00€	Par période d'assurance

Attestation d'assurance

Assurances Professionnelles by Hiscox

Module RC Pro – Tourisme n° RCP900248330

Dommages Immatériels non consécutifs	1 500 000,00€	Par période d'assurance
Extension de garantie - Protection Juridique	<p>France, Monaco et Andorre : 50 000 € TTC par litige incluant les sous-plafonds de garantie tels que détaillés à la Rubrique 7. « Les montants pris en charge » de la 3ème Partie – « Extension de garantie - Protection Juridique » des Conventions Spéciales régissant le présent module.</p> <p>Hors France, Monaco et Andorre : 5 000 € TTC par litige</p> <p>Il est rappelé que l'extension de garantie - Protection Juridique est acquise aux établissements établis en France métropolitaine, dans les DOM ou en Principautés d'Andorre et de Monaco.</p>	

Module RC Exploitation et Employeur N° RCE900248330

Preneur d'assurance

ODYSSEES VACANCES
.. CHEMIN DE LA MONTEE DU BOIS
10110 BAR SUR SEINE
France

Informations clés du Module

Numéro	RCE900248330
Période d'assurance	Du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2027
Juridiction	Monde entier hors USA / Canada

Activités professionnelles garanties

Le **preneur d'assurance** a déclaré à la souscription du **module** exercer les **activités professionnelles** suivantes:

Activité principale : Organisation de séjours ou de voyages

Le tableau des garanties et des franchises

Garanties RC Exploitation et Employeur

	Plafond de garantie	
RC Exploitation et Employeur	10 000 000,00€	Par période d'assurance
Incluant les sous-plafonds de garantie suivants :		
RC Employeur - Faute inexcusable / maladie professionnelle	2 500 000,00€	Par période d'assurance
RC Employeur - Pollution accidentelle	800 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Dommages corporels	10 000 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Vol par préposés	30 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Risques locatifs	500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Service médical	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Intoxication alimentaires	800 000,00€	Par sinistre

Attestation d'assurance

Assurances Professionnelles by Hiscox

Module RC Exploitation et Employeur n° RCE900248330

RC Exploitation - Pollution accidentelle	800 000,00€	Par sinistre
RC Dépositaire	15 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Intoxication alimentaires	800 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Service médical	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages corporels	10 000 000,00€	Par sinistre

Bordeaux, le 21 octobre 2025

LES ASSUREURS

